

Image not found or type unknown



Vente d'un appartement loué

Par **petitefée**, le **27/07/2008 à 19:20**

il y a 16 ans j'ai acheté un appartement que j'ai mis en location pendant 11 ans rnmon locataire a décidé de partir, je ne souhaite plus le louer et rnj'envisage de le vendre très vite mais vu que j'habite chez ma mère la vente va t'elle être considérée comme une vente d'une résidence secondaire ? rnje sais que les frais se montent à 27%rnje vous remercie de m'éclairer sur la question rncordialement

Par **juliendu44**, le **27/07/2008 à 19:56**

Coucou petitefée,rnrnAu sens fiscal ton appartement est considéré comme résidence secondaire tu peux donc une fois ton locataire parti te déclarer a cette adresse est faire passer l'appartement pour ta résidence principal..Mais tu ne sera pas imposé sur la plus value car les années permettent d'obtenir des abattements et comme tu es propriétaire depuis 16 ans tu seras de plein droit exonéré de plus value.rnTon notaire te confirmera surementmais il me semble que l'on est exonéré de l'impôt sur les plus value des résidences secondaires au bout de 15 ans de propriété.